



DÉCISION D'HOMOLOGATION DE SÉCURITÉ

Nom du service numérique :

Considérant		
1 La synthèse de la sécurité du service, élaborée à partir des déclarations de l'équipe.		
2 L'ensemble des documents joints à la synthèse de sécurité, présentés en amont de cette décision.		
3 Le ou les avis émis par l'équipe ayant participé à préparer la présente décision.		
L'autorité d'homologation approuve l'homologation de la sécurité du service		
Pour une durée de :		
Commentaire :		
Prénom Nom de l'autorité d'homologation :		
Fonction de l'autorité d'homologation :		
Date:		
Signature: Précédée de la mention "Lu et Approuvé"		





L'homologation de sécurité d'un service public numérique est une obligation du référentiel général de sécurité et du décret n°2022-513 du 8 avril 2022 relatif à la sécurité numérique du système d'information et de communication de l'Etat et de ses établissements publics. L'homologation de sécurité participe également à la mise en conformité avec l'article 32 du règlement européen de la protection des données à caractère personnel relatif à la sécurité des données

MonServiceSécurisé et l'ANSSI ne peuvent en aucun cas être tenus responsables d'incidents de sécurité susceptibles d'affecter le service numérique homologué et des conséquences qui pourraient en découler.

ANNEXE - RESPONSABLES METIERS ET EXPERTS/TES TECHNIQUES

Listez les Prénom Nom Fonction de chaque personne :	

ANNEXE - AVIS SUR LA DECISION D'HOMOLOGATION

Avis	
Listez les Prénom Nom de la ou des personnes donnant cet avis :	
Cochez l'avis rendu :	□ Non favorable
Commentaire :	
Avis	
Listez les Prénom Nom de la ou des personnes donnant cet avis :	
Cochez l'avis rendu :	Non favorable
Commentaire :	